



## COMMUNE DE BAVOIS

### PREAVIS MUNICIPAL NO 26 / 2024 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 JUIN 2024

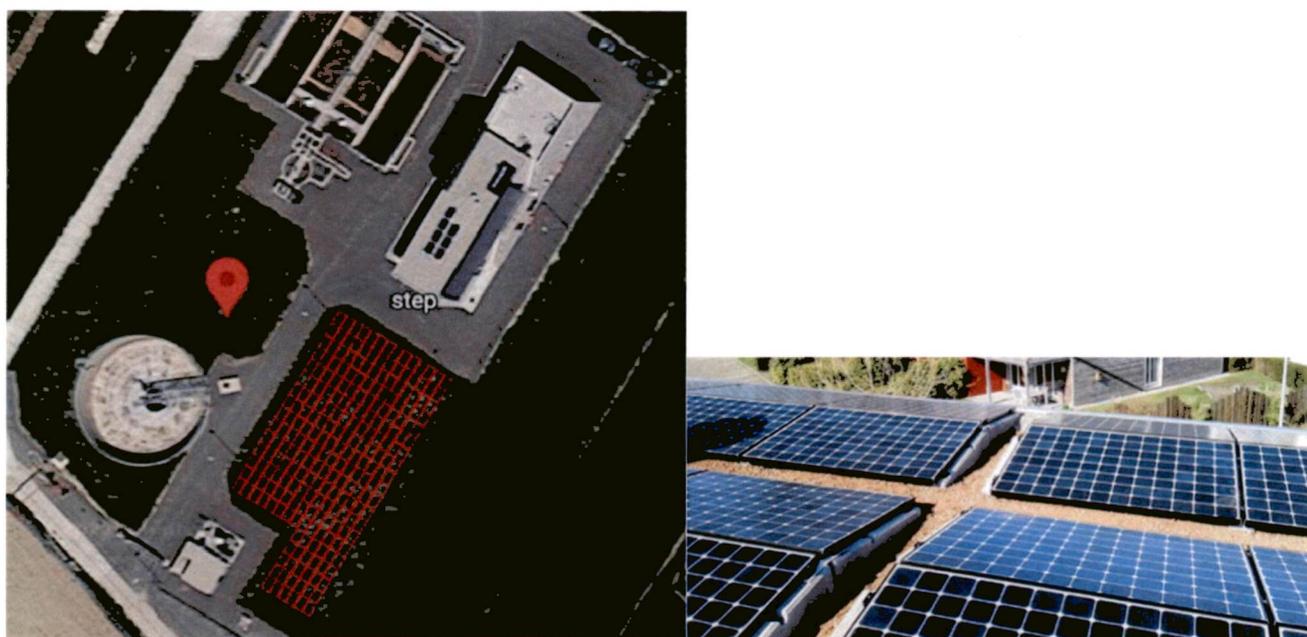
---

**OBJET : Station d'épuration intercommunale – Ecluse des Hollandaises – Installation photovoltaïque sur le site – Demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

#### **Préambule :**

La commune de Bavois est raccordée à la Station d'Épuration de Chavornay. Afin de favoriser une consommation durable et propre de ses installations et de pallier aux risques liés à l'approvisionnement en électricité de la STEP ainsi qu'aux variations du prix de l'électricité, la commune de Chavornay a pris la décision d'installer des panneaux photovoltaïques. Après étude de trois variantes, elle a présenté un premier préavis à son conseil communal qui l'a validé en date du 17.06.2022 pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur support béton Sunballast posé sur un sol stabilisé.



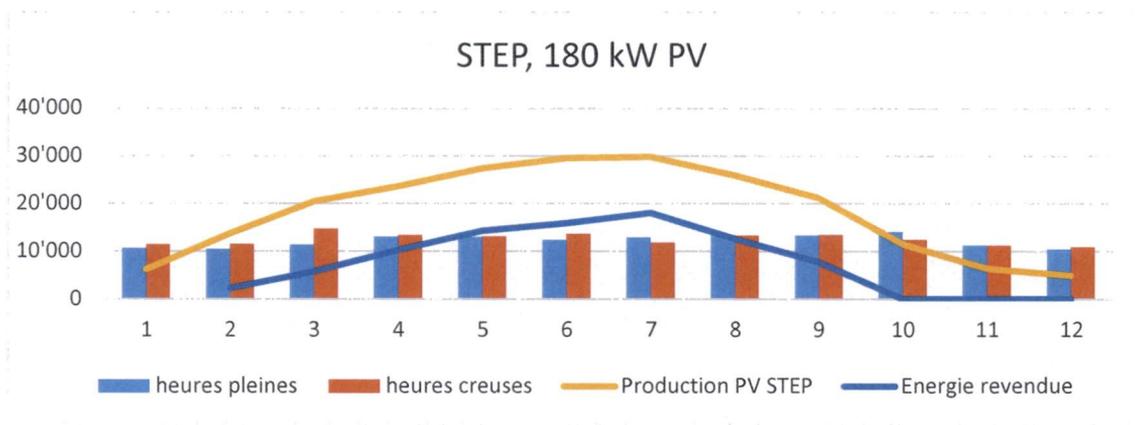
Dans un deuxième temps, sur demande du Conseil communal qui avait émis le vœu d'envisager également une des deux autres variantes présentées, la commune de Chavornay a présenté un second préavis à son conseil pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bassins de la STEP car le site présente un grand intérêt pour ce genre d'installation par le potentiel d'autoconsommation de la production réalisée localement. Ce projet amenant de surcroît une protection bienvenue des bassins. L'option retenue et adaptée aux installations consiste en la mise en place d'une structure métallique pour supporter les panneaux photovoltaïques. La couverture des bassins présente des avantages en termes d'exploitation, en diminuant l'apport d'eau en cas de fortes pluies. Il faudra cependant prévoir une partie démontable, pour les gros travaux d'entretien, qui ont lieu tous les 10-15 ans, tels que les changements de pompes.

Ce projet est d'autant plus intéressant au vu des risques d'approvisionnement et des variations du prix de l'électricité que nous subissons actuellement.

Le site permet le raccordement d'une installation de production d'énergie d'environ 240 kW au maximum, avec les infrastructures existantes, sans frais supplémentaires de raccordement au réseau électrique. Avec les deux installations photovoltaïques prévues ou en construction sur le site, on arrive à une puissance d'environ 180 kW, compatible avec le raccordement existant.

En installant une deuxième centrale photovoltaïque sur le site de la STEP il est constaté que l'autoconsommation est de 50 à 60 % de l'énergie produite, avec une revente plus importante en été. Le graphique suivant montre une simulation de l'autoconsommation pour les deux installations combinées, soit une puissance totale d'environ 180 kW. Ces estimations ont été faites sur la base de la consommation existante et tiennent compte de la présence de l'installation photovoltaïque au sol. Les tarifs d'achat et de reprise ont été adaptés aux prix 2023, respectivement 30 cts/kWh et 15 cts/kWh, tout en restant plutôt conservateurs sur le moyen à long terme.

Le retour sur investissement est d'environ 16 ans, à comparer aux 6 à 8 ans de l'installation au sol, à cause de la mise en place de la structure métallique destinée à supporter les panneaux photovoltaïques, ce qui correspond tout de même à la moitié de la durée de vie de l'installation.



**Coût du projet de panneaux au sol :**

Installation photovoltaïque (inclus)	120'000	CHF
Préparation terrain, gravier	10'000	CHF
Fouille pour raccordement électrique	20'000	CHF
Raccordement électrique de l'installation	5'000	CHF
Divers et imprévus	15'000	CHF
Honoraires ingénieur-conseil (subventions, dispense enquête, appel d'offre et suivi de chantier)	12'000	CHF
<b>Coût total HT</b>	<b>182'000</b>	<b>CHF</b>
TVA 7.7%	14'000	CHF
<b>Coût total TTC</b>	<b>196'000</b>	<b>CHF</b>

### Répartition intercommunale (Chavornay, Bavois & Penthérez)

Les communes de Bavois et de Penthérez souhaitent participer à cette installation photovoltaïque car elles trouvent plus cohérent de participer à un mode d'investissement plutôt qu'un mode de paiement par kWh.

Selon la convention les liant à la commune de Chavornay, article 3.3, les frais d'exploitation et d'entretien des ouvrages sont répartis chaque année au prorata du nombre d'habitants dans chaque commune. Dès lors, les chiffres des populations en fin 2022 serviront de clef de répartition des coûts du présent préavis. Soit ;

Commune	# habitants en fin 2022	Part %	Répartition CHF-TTC
Chavornay	5'177	78.21	153'299.89
Bavois	1'009	15.24	29'878.23
Penthérez	433	6.54	12'821.88
Total	6'534	100.00	196'000.00

### Estimation des coûts des panneaux sur les bassins :

Installation photovoltaïque (inclus)	100'000	CHF
Structure et Echafaudage	130'000	CHF
Raccordement électrique de l'installation	5'000	CHF
Divers et imprévus	30'000	CHF
Honoraires ingénieur-conseil (subventions, dispense enquête, appel d'offre et suivi de chantier)	12'000	CHF
TVA 8.1%	22'437	CHF
<b>Total coût initial</b>	<b>299'437</b>	<b>CHF</b>
Subvention (GRU)	-24'350	CHF
Subvention Fonds actif!	-10'000	CHF
<b>Total investissement initial</b>	<b>265'087</b>	<b>CHF</b>

### Répartition intercommunale (Chavornay, Bavois & Penthérez)

Commune	# habitants en fin 2022	Part %	Répartition CHF-TTC
Chavornay	5'177	78.21	234'202.35
Bavois	1'009	15.24	45'646.16
Penthérez	433	6.54	19'588.49
Total	6'534	100.00	299'437.00

### **Financement :**

La Municipalité propose de financer ces travaux de la manière suivante :

- Par la trésorerie courante,
- Prévoir un amortissement comptable sur une durée de 30 ans

### **Conclusion :**

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal,**

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances

### **Décide :**

- D'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante la part de la commune de Bavois aux travaux des deux installations de panneaux photovoltaïques à la STEP intercommunale de Chavornay, soit fr. 75'524.29 au total ;
- d'amortir comptablement cet investissement sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement dès la fin des travaux ;
- de décharger la commission de Gestion et finance de son mandat ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes nécessités par les circonstances.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
Thierry Salzmann		Carole Pose

Bavois, le 25 avril 2024